

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16  
Affichage le : 26/10/16  
Transmission préfecture le : 26/10/16  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20161014-lmc194592-DE-1-1  
Du : 26/10/16  
Délibération exécutoire le : 26/10/16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 14 octobre 2016

**POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT****ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS ET PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ  
D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT,  
DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 25 novembre 2005 décidant la création et l'adhésion du Département au Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) et adoptant ses statuts ;

Vu les délibérations du Conseil général des 21 novembre 2008 et 28 mai 2010 relatives aux règles d'attribution des subventions d'investissement au SMSO ;

Vu la délibération du Conseil général du 15 février 2013 adoptant la convention de partenariat Yvelines-Seine avec le Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) ;

Vu le courrier du SMSO du 13 juillet 2016 sollicitant les subventions du Département pour les projets de l'Île de Loisirs du Val de Seine et du Pecq ;

Vu le courrier du SMSO du 4 février 2016 sollicitant la prorogation du délai de validité de la subvention accordée pour l'étude sur les circulations douces et la valorisation écologique des berges à Maisons-Laffitte par délibération du 10 juin 2011 ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Aménagement du territoire et affaires rurales, entendue ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer au SMSO un montant total de subventions de 109 501 € maximum correspondant à :  
- 7 741 € maximum d'aide à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de réhabilitation des cheminements doux en bord de Seine sur l'Ile de Loisirs du Val de Seine ;  
- 101 760 € maximum d'aide aux travaux de continuité de circulations douces en bord de Seine sur la commune du Pecq.

ACCEPTTE de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 le délai de validité de la subvention attribuée au SMSO pour l'opération concernant l'étude sur les circulations douces et la valorisation écologique des berges sur la commune de Maisons-Laffitte.

PRECISE que le SMSO a bénéficié d'un accord pour le commencement anticipé de l'étude sur l'Ile de Loisirs du Val de Seine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

PRECISE que les taux de subvention du Département en investissement pourront être revus à la baisse pour tenir compte des participations des autres financeurs afin de ne pas dépasser le taux de 80% d'aides publiques.

DIT que les subventions seront imputées au chapitre 204 article 2041782 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

### **ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS ET PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT, DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.